BTSA ACSE

SESSIONS
D'ACCOMPAGNEMENT
N+1
05-2015

LES SESSIONS D'ACCOMPAGNEMENT

- 2 SESSIONS: UNE À PARIS, UNE À TOULOUSE
- PARTICIPANTS: REPRÉSENTANTS DE CHAQUE ÉQUIPE POUR LE PUBLIC, REPRÉSENTANTS DES FÉDÉRATIONS POUR LE PRIVÉ + JURY (PJ, PAJ)
- ORGANISATION: ENFA & IEA
- OBJECTIFS:
 - PARTICIPER À LA RÉGULATION DE LA MISE EN PLACE DU BTSA RÉNOVÉ
 - PERMETTRE DES ÉCHANGES ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS
 - IDENTIFIER D'ÉVENTUELS POINTS DE BLOCAGE
 - PRODUIRE DES DOCUMENTS DIFFUSÉS SUR CHLOROFIL

RAPPEL: LES GRANDES ÉVOLUTIONS

- MAINTIEN DE L'ACRONYME « ACSE » MAIS CHANGEMENT DE SA SIGNIFICATION = CHANGEMENT DANS LA CONTINUITÉ = ADAPTATION À UN CONTEXTE ÉVOLUTIF # RUPTURE
- VOLONTÉ AFFIRMÉE DE PERMETTRE L'ÉTUDE DE LA DIVERSITÉ DES AGRICULTURES
- PRISE EN COMPTE DE LA DÉMARCHE STRATÉGIQUE
- INTRODUCTION DE L'APPROCHE AGROÉCOLOGIQUE
- RÉFLEXION SUR LA CONCEPTION DE SYSTÈMES INNOVANTS
- L'INTRODUCTION DU M11 ET DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION
- MODIFICATION DES ÉPREUVES TERMINALES (ÉVALUATION)

L'ÉVALUATION

- POINT IMPORTANT ET NOUVEAUTÉ POUR LE BTSA ACSE
- LA NÉCESSITÉ DE PRENDRE EN COMPTE LE FAIT QUE CHAQUE SITUATION D'ÉVALUATION (CERTIFICATIVE OU TERMINALE) VISE À ÉVALUER UNE CAPACITÉ (OU UNE SOUS-CAPACITÉ) BIEN IDENTIFIÉE DANS LE RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION.
- CHAQUE CAPACITÉ (OU UNE SOUS-CAPACITÉ) NE PEUT-ÊTRE ÉVALUÉE QU'UNE SEULE FOIS.
- > TOUJOURS AVOIR À L'ESPRIT LE LIEN « EVALUATION-CAPACITÉ-MODULE ».

L'ÉVALUATION

- PAR EXEMPLE, LA CAPACITÉ C7 « RAISONNER UNE STRATÉGIE DE L'ENTREPRISE AGRICOLE (...) » ÉVALUÉE DANS LE CADRE DU CCF E5-4 (+E6-4) NE PEUT PAS ÊTRE ÉVALUÉE AILLEURS COMME TELLE;
- ELLE SE DISTINGUE DE LA CAPACITÉ C10.2 « ENVISAGER DES ÉVOLUTIONS D'UN SYSTÈME D'EXPLOITATION À PARTIR D'UN DIAGNOSTIC GLOBAL » ÉVALUÉE DANS L'ET1;
- MAIS AUSSI DE LA CAPACITÉ C6 « ASSURER LA GESTION ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE ET HUMAINE DE L'ENTREPRISE AGRICOLE DANS UNE PERSPECTIVE DE DURABILITÉ » (CCF E5-2 ET 3).

L'ÉVALUATION

- LES CONTENUS DISCIPLINAIRES NE SONT PAS ÉVALUÉS POUR EUX-MÊMES MAIS DANS LA MESURE OÙ ILS PARTICIPENT À L'ACQUISITION D'UNE CAPACITÉ.
- L'ÉVALUATION TERMINALE DOIT FAVORISER
 L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ DES SYSTÈMES DE PRODUCTION TELLE QUE VOULUE DANS LA RÉFORME.

L'OUVERTURE

- LE PRINCIPAL OBJECTIF DE LA RÉFORME EST DE PERMETTRE L'ÉTUDE DES ENTREPRISES AGRICOLES DANS LEUR DIVERSITÉ.
- CET OBJECTIF PEUT ÊTRE ATTEINT EN RAISON D'UNE CERTAINE DIVERSITÉ DES ORIENTATIONS DU BTSA ACSE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE;
- MAIS AUSSI AU SEIN D'UNE PROMOTION PAR LA DIVERSITÉ DES SUPPORTS ET/OU DES STAGES.
- CE QUI N'EMPÊCHE PAS UNE CERTAINE SPÉCIALISATION EN RAISON DU CONTEXTE LOCAL ET/OU D'UNE STRATÉGIE PARTICULIÈRE D'ÉTABLISSEMENT.
- ET UN NIVEAU DE FORMATION RECONNU TOUT EN PERMETTANT L'INITIATIVE LOCALE ET L'ÉTUDE DE LA DIVERSITÉ; CE QUI RENVOIE AUX QUESTIONS DE LA RÉGULATION ET DU CONTRÔLE.

LA RÉGULATION

- LA VOLONTÉ DE DÉLIVRER UN DIPLÔME NATIONAL, D'UN NIVEAU RECONNU CONDUIT À ACCORDER UNE PLACE IMPORTANTE À LA QUESTION DE LA RÉGULATION
- LA RÉGULATION PAR LES TEXTES: LE RÉFÉRENTIEL DE DIPLÔME ET LES NOTES DE SERVICE
 - > ELLE SE VEUT LA PLUS SOUPLE POSSIBLE
 - > ACTEURS PRINCIPAUX: IEA & BUREAU DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
- LA RÉGULATION PAR L'ÉVALUATION: LE JURY NATIONAL, LE CONTRÔLE DU CCF, LES ÉVALUATIONS TERMINALES
 - ➤ ELLE DOIT PERMETTRE LA SOUPLESSE VOULUE PAR LES TEXTES TOUT EN S'ASSURANT DU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT
 - > ACTEURS PRINCIPAUX: LE JURY NATIONAL (PJ, PAJ), LES ÉVALUATEURS
- LA RÉGULATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS
 - > ELLE DOIT VISER L'ACCUEIL OPTIMAL DES ÉTUDIANTS ET LA PÉRENNITÉ DE LA FORMATION
 - > ACTEURS PRINCIPAUX: L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE, LA COORDINATION
- LA QUESTION DU STATUT DES TEXTES

LE STATUT DES TEXTES

- LES TEXTES QUI IMPOSENT :
 - > LE RÉFÉRENTIEL DE DIPLÔME (STATUT D'ARRÊTÉ)
 - > LES NOTES DE SERVICE
- LES TEXTES QUI PROPOSENT ET ORIENTENT :
 - > LES DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT
 - > LES DOCUMENTS ISSUS DES SESSIONS D'ACCOMPAGNEMENT
 - > LES DOCUMENTS ISSUS DE RÉUNIONS RÉGIONALES OU INTER-RÉGIONALES
 - > LES DOCUMENTS ISSUS DES TRAVAUX DU JURY
- LES TEXTES QUI SANCTIONNENT :
 - > LES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DU JURY (PROCÉDURE DE RETRAIT D'HABILITATION AU CCF) DANS LE CADRE DU CONTRÔLE A POSTERIORI
 - > LES DÉCISIONS DES PAJ SUR LA VALIDITÉ DES RUBANS PÉDAGOGIQUES

LE CONTEXTE DE LA RÉFORME

- LA POLITIQUE PUBLIQUE :
 - > JOUE UN CERTAIN RÔLE
 - > LE PRODUIRE AUTREMENT
- LE BILAN DE L'EXISTANT :
 - > UN BTSA RECONNU QUI A FAIT SES PREUVES
 - > RECONNU PROFESSIONNELLEMENT
 - > LA NÉCESSITÉ DE LEVER DES CONTRAINTES
 - > DU PASSÉ NE PAS FAIRE TABLE RASE
- L'ÉTAT DE LA RECHERCHE
 - > LES TRAVAUX SUR L'APPROCHE STRATÉGIQUE
 - > LE CHANGEMENT D'ÉCHELLE EN AGRONOMIE
- LE NOUVEAU BTSA ACSE UN PRODUIT DE CES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

CONCLUSION

- RÔLE IMPORTANT DE CES SESSIONS D'ACCOMPAGNEMENT QUI SERONT LES DERNIÈRES
- NÉCESSITÉ D'INSCRIRE LA RÉFLEXION ET LE TRAVAIL EN PRENANT EN COMPTE LES CONTRAINTES QUE SONT LE RÉFÉRENTIEL DE DIPLÔME ET LA NOTE DE SERVICE SUR L'ÉVALUATION
- NE PAS NÉCESSAIREMENT CHERCHER À REPRODUIRE L'EXISTANT MAIS NE PAS NON PLUS VOULOIR À TOUT PRIX LA RUPTURE
- RÉGULER TOUT EN LAISSANT LA PLACE À L'INITIATIVE ET À L'INNOVATION DÈS LORS QU'ELLES S'INSCRIVENT DANS LE CADRE DÉFINI = ACCEPTER UNE CERTAINE DIVERSITÉ
- RÉALISATION D'UN SUIVI PAR L'IEA